

SEANCE DU 28 avril 2026 – DEL 2026-23-06-008

DATE DE CONVOCAATION

03/06/2026

DATE D'AFFICHAGE

03/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Absents : 0

Exclus : 0

Objet : Motion contre la suppression du ramassage scolaire de 16 H pour les collèges de Chaumont-en-Vexin

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 30 JUIN 2026

et publication ou notification du

30 JUIN 2026

Le Maire,



Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-six, le 23 juin à vingt-heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Maire.

Étaient présents : TAILLEBREST Loïc, GILLES Anne, Christophe GUERINEAU, DEMETZ Carole, DEVILLER Franck, DEVOUASSOUD Eric, TOURTE Graziella, LEGRIX Mélanie, VAZ MAGALHAES Estefania, VERLEY Julien, SIGONNEY Julien, GUZMAN-VERLEY Clémence, MATHIAS Tony, MARTIN Christiane, MILLAN Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Carole DEMETZ

Le Conseil municipal de Montagny-en-Vexin exprime sa plus vive inquiétude et son opposition à la décision de la Région Hauts-de-France de supprimer, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026, le ramassage scolaire assuré à la sortie des cours de 16h pour les collèges Guy de Maupassant et Saint-Exupéry de Chaumont-en-Vexin.

Cette décision unilatérale sans concertation ni communication aux élus du territoire comme aux familles, motivée par des considérations budgétaires et sur les bases de chiffres erronés, concernera directement les élèves des communes du territoire, dont ceux de Montagny-en-Vexin, et entraînera des conséquences importantes pour les familles.

Zone blanche pour la mobilité, ce service est le seul moyen de transport existant localement et cette décision aggrave les restrictions déjà appliquées les années précédentes pour le territoire.

Le Conseil municipal souligne que cette suppression aura notamment pour effets :

- L'allongement significatif des journées scolaires, avec une présence au collège de 8h à 17h plusieurs jours par semaine (soit 9 h par jour - 40 h par semaine) ;
- Une augmentation du temps passé en permanence ;
- Une fatigue accrue pour les élèves, particulièrement pour les plus jeunes ;
- Des difficultés supplémentaires pour les enfants en situation de handicap ou présentant des besoins éducatifs particuliers, pour lesquels les changements d'organisation peuvent générer stress et anxiété ;
- Une réduction de l'accès aux activités sportives, culturelles et associatives ;
- Une complexification de l'organisation familiale et une augmentation des coûts supportés par les parents.

Le Conseil municipal rappelle que le transport scolaire constitue un service public essentiel dans les territoires ruraux. Il contribue à l'égalité d'accès à l'éducation, à la réussite scolaire des élèves et à l'attractivité de nos communes.

Alors qu'une réorganisation des transports scolaires s'annonce avec l'ouverture de la ligne de bus Chaumont en Vexin pour la rentrée 2027, il aurait été judicieux d'attendre.

En conséquence, le Conseil municipal de Montagny-en-Vexin :

1. Demande à la Région Hauts-de-France de reconsidérer sa décision, de la suspendre et de maintenir le ramassage scolaire de 16h pour les collèges de Chaumont-en-Vexin pour la prochaine rentrée ;
2. Soutient les démarches engagées par l'Association des Parents d'Élèves des collèges Guy de Maupassant et Saint-Exupéry ainsi que l'ensemble des actions menées en faveur du maintien de ce service ;
3. Appelle l'ensemble des collectivités concernées, élus locaux et acteurs institutionnels à se mobiliser afin de préserver une offre de transport scolaire adaptée aux besoins des élèves et des familles ;
4. Décide de transmettre la présente motion à Monsieur le Président de la Région Hauts-de-France, aux conseillers régionaux du territoire, à Madame la Présidente du Conseil départemental de l'Oise, à la Communauté de communes du Vexin-Thelle, ainsi qu'aux parlementaires de la circonscription.

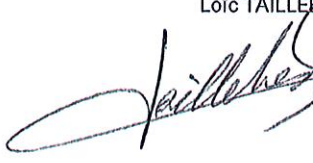
Le Conseil municipal de Montagny-en-Vexin réaffirme son attachement à la défense des services publics de proximité et à l'intérêt supérieur des enfants et des familles de notre territoire rural.

Fait à Montagny-en-Vexin, le 30/06/2026
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Carole DEMETZ



Le Maire
Loïc TAILLEBRÉS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL20262306008
Objet :	Motion contre la suppression du ramassage scolaire de 16 H pour les collèges de Chaumont-en-Vexin
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.4 - Voeux et motions
Identifiant unique :	060-216004085-20260623-DEL20262306008-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	927 o
Nom métier :		
060-216004085-20260623-DEL20262306008-AU-1-1_0.xml		
Document principal (Autre document)	application/pdf	1.3 Mo
Nom original : DEL20262306008.pdf		
Nom métier :		
99_AU-060-216004085-20260623-DEL20262306008-AU-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2026 à 15h35min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2026 à 15h35min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2026 à 15h35min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2026 à 15h35min52s	Reçu par le MI le 2026-06-30